



Proposition adoptée au conseil fédéral extraordinaire le 30 septembre 2014

Que le conseil fédéral rejette avec vigueur le projet de loi 10 tant dans son contenu que sur la forme, considérant notamment :

- l'absence de solution concrète pour l'amélioration et l'accessibilité des services de santé et sociaux offerts à la population, le financement, la gestion et la gouvernance;
- le pouvoir accru du politique sur l'ensemble de la gestion du réseau de la santé et des services sociaux;
- l'absence d'une démocratisation citoyenne au sein du réseau de la santé et des services sociaux;
- l'absence de consultation notamment auprès des organismes du réseau de la santé et des services sociaux;
- les effets néfastes sur les conditions de vie et de travail des travailleuses et travailleurs du réseau et sur les services offerts à la population.

Que le conseil fédéral mandate la Fédération à élaborer un plan d'action musclé afin de contrer le projet de loi 10 et présenter rapidement ce plan d'action aux syndicats.

Ce plan d'action doit viser notamment à sensibiliser et mobiliser nos membres, ainsi que la population.

Pour nos membres, le plan d'action doit tenir compte des liens à faire entre le projet de loi 10 et notre négociation. Pour la population, il faut que le plan d'action vise à les sensibiliser sur les effets dévastateurs sur la qualité et l'accessibilité aux services offerts à la population.

Que ce plan d'action tienne compte de l'offensive du gouvernement quant au démantèlement sauvage du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que de notre prochaine négociation.

Que la Fédération travaille à développer la solidarité et l'unité la plus large possible dans l'atteinte de notre objectif de contrer le projet de loi 10.

Que la Fédération interpelle les instances confédérales appropriées pour solliciter leur collaboration dans la mise en œuvre de ce plan d'action.